



# DIPLÔME D'ÉTAT ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL (DEAES)

Certificateur MINISTÈRE CHARGÉ DES AFFAIRES SOCIALES  
Diplôme de niveau 3

Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social - RNCP25467 – CPF Spécialité Education Inclusive 245853 – CPF Spécialité Structure 245852 – CPF Spécialité Domicile 245851

## L'ENTRÉE EN FORMATION

La préparation au DEAES par la voie de la formation (stagiaire de la formation professionnelle continue et contrat de professionnalisation) est accessible à toute personne souhaitant accéder au métier d'accompagnant éducatif et social, qu'elle soit salariée, non-salariée, demandeur d'emploi ou encore en reconversion professionnelle, et ce, sans limite d'âge, ni de statut.

Aucun niveau de qualification (diplôme) n'est requis pour entrer en formation DEAES, il sera toutefois demandé au candidat :

- Un projet professionnel, validé par le site de formation (dossier de candidature)
- Une épreuve d'admissibilité et d'admission,
- Une maîtrise des savoirs fondamentaux : lecture, écriture et calcul
- Une santé physique et psychologique compatible avec l'exercice du métier d'accompagnant éducatif et social

## ACCÈS EN FORMATION

Avant l'entrée en formation, le centre de formation agréé réalisera avec chaque candidat, un entretien de positionnement qui permettra de définir, selon son expérience, sa formation et son projet professionnel, un parcours de formation personnalisé et adapté à ses besoins.

### Dossier de candidature



Dossier de candidature à retirer au secrétariat du centre de formation

### Épreuve d'admissibilité



Un écrit de 1h30 (dispense possible pour les personnes titulaires d'un diplôme de niveau V en Sanitaire & Social). L'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 permet l'accès à l'épreuve d'admission.

### Épreuve d'admission



Un oral de motivation de 30 min. L'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 permet l'entrée en formation.

Un délai d'accès de 1 semaine minimum est nécessaire entre la demande du bénéficiaire et le début de formation.

## UN DEAES POUR DÉVELOPPER DES SAVOIR-FAIRE

- Réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap tout en permettant à la personne d'être actrice de son projet de vie.
- Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien et dans les activités de vie sociale, scolaire ou de loisirs.
- Veiller à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagner dans leur vie sociale et relationnelle.
- Contribuer à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

## UN DEAES POUR APPRENDRE

- 4 domaines de formation répartis entre formation théorique et pratique (socle commun et spécialités)
- DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale
  - DF2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité
  - DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
  - DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

## UNE FORMATION DEAES VALIDÉE

- Par le lieu d'accueil en formation pratique : chaque DF fait l'objet d'une évaluation
- Par le centre de formation : Chaque domaine sera validé séparément (note supérieure ou égale à 10/20)
- Par la DRJSCS : Dépôt du livret de formation

Diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social délivré par la DRJSCS



## UNE FORMATION DEAES ACCESSIBLE

- 8 à 12 participants
- En centre de formation : 525 heures (378 heures de socle commun et 147 heures de spécialité)
- En structure : 840 heures (3 stages de 8 semaines dans 2 ou 3 structures (selon statut))

Dates de formation de octobre 2020 à octobre 2021  
Formation éligible au CPF, aux financements publics  
Devis sur demande

## UN DEAES POUR CONTINUER

- Accès direct à l'emploi
- Passerelles possibles entre les différentes spécialités (éducation inclusive, domicile et structure)

## UN DEAES POUR RÉUSSIR

- Taux de satisfaction global des stagiaires sur l'ensemble des formations (2018-2019) : 91.6 %
- Taux de réussite à l'examen (session 2019) : 78 %
- Taux d'insertion à l'emploi dans les 6 mois (session 2019) : 88,89 %

## UN DIPLÔME D'ÉTAT ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL, À AIRE FORMATION, C'EST :

- Un réseau de professionnels qui intervient tout au long de la formation pour partager son expérience de terrain
- Une pédagogie active basée sur le travail de groupe, le projet et la pratique
- Un suivi individualisé grâce à la disponibilité et au professionnalisme des formateurs
- Des équipements performants : salle informatique, salles dédiées aux pratiques professionnelles
- Possibilité de restauration sur place
- Bâtiments et formations accessibles aux personnes en situation de handicap
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap